

À Marsannay-la-Côte, le 21 juin 2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 JUIN 2022

Considérant :

- le V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui modifie l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « *visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements public locaux* » ;
- le décret 2021-1471 du 10 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- la délibération du conseil municipal n° 2020-43 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de Covid-19.

Le conseil municipal se réunira :

le lundi 27 juin 2022 à 19 h 30
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 30 mai 2022.

Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).

Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance

PÔLE « FINANCES »

1. Adhésion à la centrale d'achat de la Région Bourgogne - Franche-Comté pour l'espace numérique de travail "ECLAT-BFC" au sein des écoles élémentaires

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

2. Modification n° 2-2022 du tableau des emplois pour créations de postes au titre des emplois non permanents et des contrats d'apprentissage
3. Modalités de fonctionnement du compte épargne temps (CET)

PÔLE « SOCIAL »

4. Modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil
5. Multi-accueil - Projet d'établissement - Adoption
6. Accueil de loisirs extrascolaire - Règlement de fonctionnement - Modifications
7. Accueil de loisirs périscolaire - Règlement de fonctionnement - Modifications
8. Modifications du règlement intérieur du centre social Bachelard

PÔLE « CULTURE »

9. Convention tripartite « cinéma 2022 » entre la commune, la section « photo - ciné - son » du Cercle laïque de Marsannay (CLM) et la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC)

PÔLE « TECHNIQUE »

10. Signature d'une convention de servitudes avec « ENEDIS » pour le passage de lignes électriques sur les parcelles BE 0141 lieux dits « Rente Logerot » et BH 0185 et 0197 sises rue de la Pièce Léger

DÉVELOPPEMENT DURABLE

11. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 4 juillet 2022

QUESTIONS DIVERSES

- 12.



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT